

Jeudi de la prévention n°3

# TRAVAIL ISOLÉ, PRÉVENTION RENFORCÉE?

13 avril 2023

---

Juliette COLIN, Ingénieure en prévention des risques professionnels

Mégane FABRE, Ingénieure en prévention des risques professionnels








Dr Fatiha TOUATI, Médecin du travail au CIG Petite Couronne

Dr Véronique BASQUE, Médecin du travail au CIG Petite Couronne

Avec la participation de :

Aïsha MALIK, Chargée de prévention à la ville de Cachan

# SOMMAIRE

-  INTRODUCTION
-  DEFINITION
-  CADRE RÉGLEMENTAIRE
-  RETOUR D'EXPÉRIENCE EN COLLECTIVITÉ
-  FOCUS DE LA MEDECINE DU TRAVAIL
-  DÉMARCHE DE PRÉVENTION
-  CONCLUSION

# TOUR DE TABLE

**Votre  
nom/prénom  
Collectivité  
Établissement**

**Votre poste**

**Les situations de  
travail isolé  
identifiées dans  
votre collectivité**

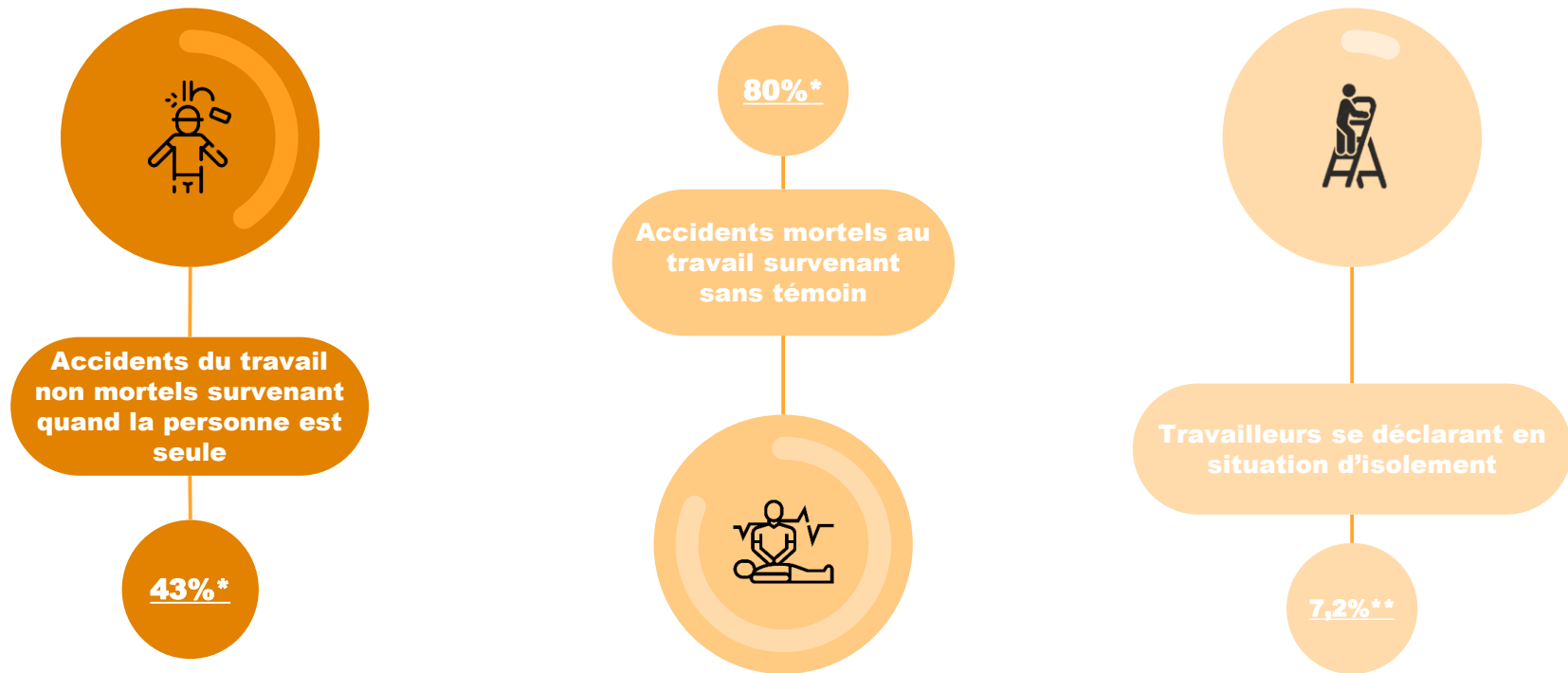
**Avez-vous initié  
une démarche?**



# INTRODUCTION



# LE SUJET EN CHIFFRES



# DÉFINITION



**Un travailleur isolé, c'est:**



**Un agent qui travaille seul**

**Un agent qui ne peut pas être vu facilement**

**Un agent qui peut pas être entendu  
directement par d'autres agents ou usagers**

**Un agent qui ne peut être secouru dans les  
délais courts en cas d'accident**

**L'isolement ne représente donc pas un risque en lui-même mais une caractéristique particulière de réalisation de la tâche:**

**qui peut aggraver les conséquences d'un accident,**

**qui peut agir sur le comportement de l'individu,**

**qui réduit les ressources en cas d'agression extérieure.**

**Travail isolé  
permanent?**

**Distinction travail  
seul/travail isolé**





## Quelles sont les conséquences du travail isolé ?

**Un sentiment  
de mal être,  
de repli sur soi**



**Une propension  
plus élevée aux  
agressions  
externes**



**Un manque de  
soutien de la part  
de la hiérarchie**



**Un risque  
d'aggravation des  
conséquences en  
cas d'accident ou  
de malaises**



# ATELIER REMUE-MENINGES

**Quelles sont les situations de travail isolé ?  
Quelles sont les problématiques pouvant en découler ?**



# ATELIER REMUE-MÉNINGES

<u>Situations/postes</u>	<u>Problématiques/risques</u>
Gardiens écoles	Agressions
Gardiens cimetière	Malaises
Gardiens de gymnase	Accidents
Aides à domicile	Mal-être
Agents d'entretien	Chutes
Technicien de piscine	Exclusion du reste de l'équipe
Police municipale	Sentiment d'abandon
Agent de reprographie	Absence de soutien
Télétravail	
Gardiens de conservatoire	
Lingères en crèche	
Techniciens salle de spectacle	



**Aides à  
domiciles/  
auxiliaire  
de vie**

**Agents  
d'entretien**

**Police  
municipale  
(CSU:  
Centre de  
Supervision  
Urbaine)**

**Agents  
d'accueil**

**Agents des  
services  
techniques**

**Situations de  
travail seul /  
isolé**

**Conduite  
de  
véhicules**

**Agents de  
piscine**

**Inspecteurs  
de salubrité**

**Agents  
des  
cimetières**

**Agents  
des  
maisons  
de quartier**

**Gardiens  
(gymnases  
, écoles,  
etc)**

# CADRE REGLEMENTAIRE



## **Article 4121-1 du Code du Travail**

**Il convient de  
respecter  
l'obligation  
générale de  
protection des  
travailleurs :**

**« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.**

**Ces mesures comprennent :**

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels ;**
- 2° Des actions d'information et de formation ;**
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.**

**L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »**



**Attention, ces articles sont relatifs aux ascensoristes. Néanmoins, ils peuvent constituer une base de réflexion pour limiter ou interdire certaines activités dangereuses.**

#### **Article R4543-19\***

« Un travailleur isolé doit pouvoir signaler toute situation de détresse et être secouru dans les meilleurs délais. »

#### **Article R4543-20\***

Un travailleur isolé ne peut réaliser des interventions ou travaux qui :

- 1° Comportent le port manuel d'une masse supérieure à 30 kg, la pose ou la dépose manuelle d'éléments d'appareils d'une masse supérieure à 50 kg, ou la pose ou la dépose des câbles de traction d'ascenseur ;
- 2° Exigent le port d'un équipement de protection individuelle respiratoire isolant ou filtrant à ventilation assistée.

#### **Article R4543-21\***

« Un travailleur isolé ne peut réaliser des interventions ou travaux qui conduisent à sa présence sur le toit de l'habitable d'un équipement pendant son déplacement qu'aux conditions cumulatives suivantes :

- 1° L'équipement est doté d'un dispositif de commande de manœuvre d'inspection conçu et installé de manière à garantir la sécurité des intervenants ;
- 2° La prévention du risque de chute est assurée :
  - a) Prioritairement, par la conception de l'installation ou par la mise en œuvre de mesures de protection collective ;
  - b) A défaut, par le port d'un équipement de protection individuelle empêchant toute sortie du travailleur de la surface du toit de l'habitable, [...]. »



**Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'article R. 4512-7 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention**

Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, nocives, cancérigènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction.

Travaux exposant à des risques de noyade.

Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température.

Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage.

Travaux exposant à un risque d'ensevelissement.



# Questions - Réponses



# PAUSE



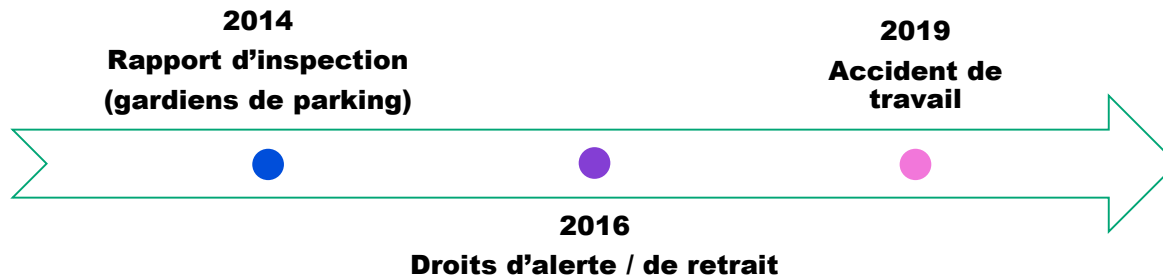
10 minutes !

# RETOUR D'EXPÉRIENCE EN COLLECTIVITÉ



Aïsha MALIK – Chargée de  
prévention à la ville de Cachan

# ELEMENT DECLENCHEUR



## Problèmes identifiés

**Comment éviter l'aggravation d'un dommage suite à un incident ou accident ?**

**Comment éviter les Risques Psycho-Sociaux (RPS) du à l'isolement ?**



## Objectifs

**Diminuer les risques liés à l'isolement de 50 %**

**Avertir rapidement les secours**

# DEMARCHE GLOBALE ET PARTICIPATIVE

**Etapes 1, 2 et 3**

**Evaluation des risques professionnels**

**Etape 4**

**Proposition du budget et estimation des actions**

**Etape 5**

**Mise en œuvre**

**Etapes 6**

**Amélioration continue**



# ACTEURS IMPLIQUES

**Elus et représentants  
CHSCT**

**Agents concernés par la  
situation d'isolement**

**Pôle hygiène et sécurité**



**Service informatique**

**Médecine du travail**

**Encadrement (directeurs,  
chefs de services)**

**Prestataires externes**

# IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SITUATIONS

## Repérer

### **Questionnaire (directeurs, chefs de services, ...)**

L'agent est-il à portée de vue ?  
Peut-il être entendu ?  
Poste de travail fixe ou mobile ?  
Fréquence des visites ?  
Secouru rapidement ?  
Possède-t-il un moyen de communication ?

### **Document unique**



## Analyser

### **Fiches de poste**

### **Travail réel**

- 1/ Prise de rdv – Visite des locaux
- 2/ Observation des tâches réelles effectuées par l'agent
- 3/ Entretien individuel

*Méthode du questionnement : Qui est l'agent ?  
Où, avec quoi, comment, quand, pourquoi travail  
l'agent ? Combien de temps ?*

# CARTOGRAPHIE DES RISQUES

## A faire

**Objectif : Dégager des priorités en vue de programmer des actions de prévention et/ou de protection.**

La hiérarchisation, 3 paramètres :

- Estimation de la **Gravité (G)**
- Estimation de l'**Exposition (E)** = Fréquence (F) / Durée d'exposition (D)
- Cotation du niveau de **Maîtrise actuel (M)**

**Risque initial (RI) = Gravité \* Exposition**

**Risque final = RI \* Maîtrise actuel**

Criticité du Risque final (Rf)			RISQUE INITIAL (Ri)							
			1	2	3	4	6	8	12	16
MAITRISE DU RISQUE (M)	Globalement maîtrisé	0,05	0,05	0,1	0,15	0,2	0,3	0,4	0,6	0,8
	Assez maîtrisé	0,3	0,3	0,6	0,9	1,2	1,8	2,4	3,6	4,8
	Peu maîtrisé	0,7	0,7	1,4	2,1	2,8	4,2	5,6	8,4	11,2
	Pas maîtrisé	1	1	2	3	4	6	8	12	16

RISQUE	PRIORITE	NATURE ET URGENCE DES ACTIONS	VALEURS
Risque important	A	Si les mesures de prévention actuelles sont insuffisantes, actions à mener à court terme	$Rf \geq 8$
Risque moyen	B	Si les mesures de prévention actuelles sont insuffisantes, actions à mener à moyen terme	$3 \leq Rf < 8$
Risque faible	C	Si les mesures de prévention actuelles sont insuffisantes, actions à mener à long terme	$Rf < 3$

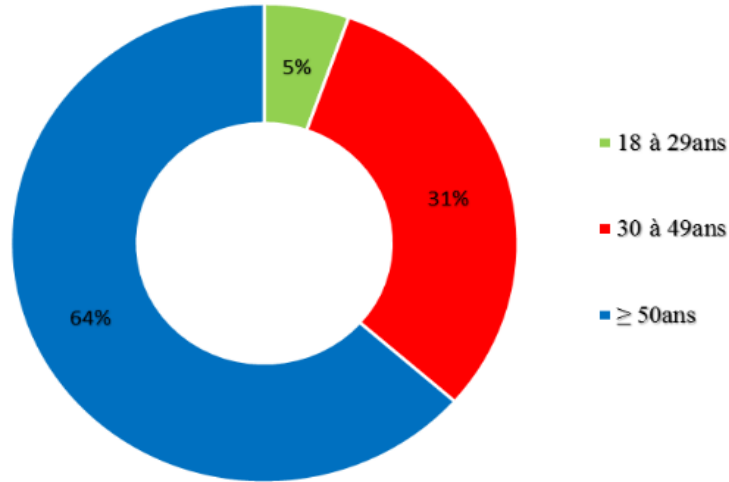


# RÉSULTAT ET PLAN D'ACTION

Poste \ Sexe & âge	Nombre de femmes			Nombre d'hommes			Total
	18 à 29ans	30 à 49ans	≥ 50ans	18 à 29ans	30 à 49ans	≥ 50ans	
Agent d'entretien	-	2	10	-	-	2	14
Agent du cimetière	-	-	-	1	1	1	3
Gardien	-	-	6	1	8	5	20
Agent d'astreinte	-	-	-	1	4	1	6
Agent polyvalent	-	-	1	-	1	2	4
Agent de cuisine	-	1	-	-	1	1	3
Aide à domicile	1	5	16	-	-	-	22
Agent administratif	-	-	2	-	-	-	2
Sous total	1	8	35	3	15	12	74
<b>Total</b>	44			30			

# RÉSULTAT ET PLAN D' ACTIONS

Le pourcentage d'agents par tranche d'âge



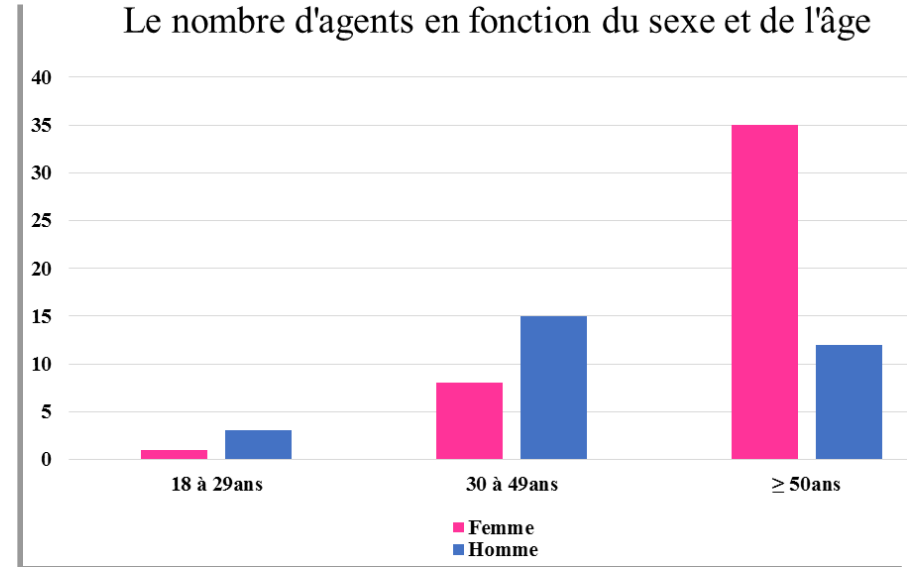
 **Représente en pourcentage les agents exposés à l'isolement en fonction des tranches d'âges**

 **64% ont plus de 50 ans : population vieillissante**



**La majorité des plus de 50 ans sont des femmes.**

Le nombre d'agents en fonction du sexe et de l'âge



# RÉSULTAT ET PLAN D' ACTIONS

POSTES																			
1- Agent d'entretien					2- Agent du cimetière					3- Gardien					4- Agent d'astreinte				
Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri
F	D	E			F	D	E			F	D	E			F	D	E		
4	4	4	2	8	3	4	4	4	16	4	3	4	2	8	4	4	4	3	12

POSTES																			
5- Agent polyvalent					6- Agent de cuisine					7- Agent administratif					8- Aide à domicile				
Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri	Exposition			G	Ri
F	D	E			F	D	E			F	D	E			F	D	E		
4	4	4	3	12	4	3	4	3	12	4	4	4	2	8	4	3	4	2	8

## Légende :

**F** : Fréquence d'exposition

**D** : Durée d'exposition

**E** : Exposition

**G** : Gravité

**Ri** : Risque initial

**Résultat de la cartographie des risques « avant » la mise en place des actions**

# IDENTIFICATION ET ANALYSE DES SITUATIONS

## Analyse

### Agents d'entretien

- 4 agents (12 F et 2 H)
- Plages horaires plus ou moins longues (ex : 3h sur un site)
- Horaire : 5h et 21h
- Déplacement sur tout le territoire Cachanais
- Sous-sol : Absence de réseau

### Mesures existantes

- Talkies-Walkies (portée 2-3km)
- Ne capte pas partout



## Propositions d'actions

### Mesures organisationnelles

- Procédures d'urgences
  - Fiche de poste claire
- Procédure de levée de doute
- Afficher les consignes d'urgences

### Mesures techniques

- Acquisition DATI géolocalisation
- Gilet Haute Visibilité (HV)

# RESULTAT ET PLAN D'ACTION

## Dispositif d'alerte du travailleur isolé (DATI)



Base Radio



Talkie-walkie



Support ceinture



Chargeur multiposte



# RESULTAT ET PLAN D'ACTION



# RESULTAT ET PLAN D'ACTION

## Mesures de prévention humaines



### Inform

- Transparence totale
- Concertation avec les agents
- Risques liés à l'isolement
- Acceptation du changement
- Règlement H&S, Journal interne, ...



### Former

- Utilisation des DATI
- Procédure Gestion des alertes
- 1<sup>er</sup> geste de secours
- Conduite à tenir en cas d'agression / conflit
- Vérification du matériel



### Suivi médical

- Suivre régulièrement
- Dépister pathologie
- Prévention particulière :
  - *Carte d'identification*
  - *Conduite à tenir*
  - *Traitement*

# RESULTAT ET PLAN D'ACTION

<b>INDICATEURS PROPOSES</b>	<b>OUTILS NECESSAIRES</b>
Suivi des formations et des sensibilisations liés au travail isolé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche d'émargement</li><li>• Distribution d'un questionnaire de satisfaction</li></ul>
Nombre d'accident de travail en situation d'isolement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alerte par mail du chef d'équipe au pôle HSE</li><li>• Suivi du pôle HSE via un fichier Excel</li></ul>
Nombre de droit d'alerte et de retrait exercés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Alerte par mail du chef d'équipe au pôle HSE</li><li>• Suivi du pôle HSE via un fichier Excel</li></ul>
Suivi de l'efficacité et maintenance des dispositifs techniques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche de suivi : Maintenance préventive des PTI</li></ul>
Suivi de la performance économique et sociale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fiche de réclamation faite par les habitants</li></ul>



# RESULTAT ET PLAN D'ACTION

POSTES																											
1- Agent d'entretien				2- Agent du cimetière				3- Gardien				4- Agent d'astreinte															
Exposition			G	Ri	M	Rf	Exposition			G	Ri	M	Rf	Exposition			G	Ri	M	Rf							
F	D	E					F	D	E					F	D	E					F	D	E				
4	4	4	2	8	1	8	3	4	4	4	16	0.7	11.2	4	3	4	2	8	1	8	4	4	4	3	12	1	12

POSTES																											
5- Agent polyvalent				6- Agent de cuisine				7- Agent administratif				8- Aide à domicile															
Exposition			G	Ri	M	Rf	Exposition			G	Ri	M	Rf	Exposition			G	Ri	M	Rf							
F	D	E					F	D	E					F	D	E					F	D	E				
4	4	4	3	12	1	12	4	3	4	3	12	0.05	0.6	4	4	4	2	8	0.05	0.4	4	3	4	2	8	0.05	0.4

## Légende :

**F** : Fréquence d'exposition

**D** : Durée d'exposition

**M** : Maîtrise actuel des risques

**E** : Exposition

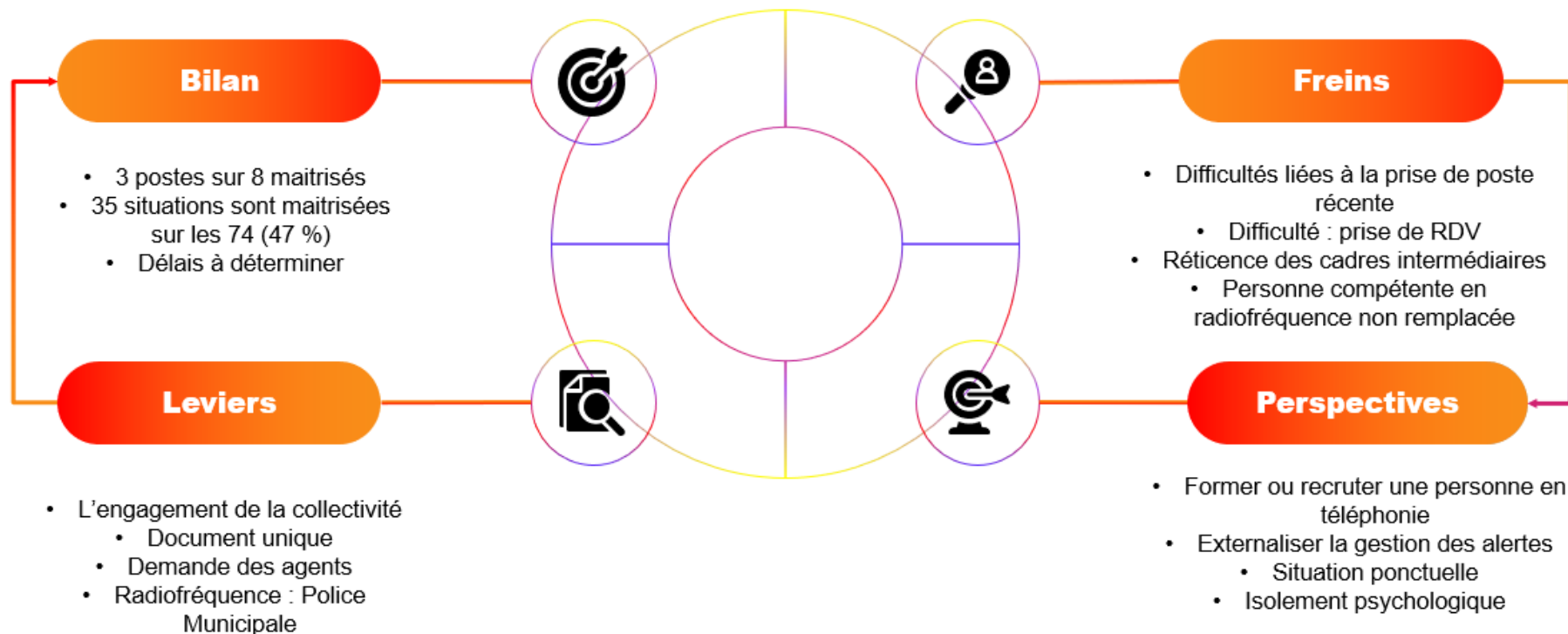
**G** : Gravité

**Ri** : Risque initial

**Rf** : Risque final

**Résultat de la cartographie des risques « après » la mise en place des actions**

# CONCLUSION DE LA DEMARCHE



# Questions - Réponses



# TRAVAIL ISOLÉ ET MÉDECINE PRÉVENTIVE

Service de médecine préventive  
Dr Véronique BASQUE  
Dr Fatiha TOUATI



# SOMMAIRE

Introduction

Définition

Cas clinique

Réponse préventive

Questions

Conclusion



## **EVALUER LE TRAVAIL ISOLÉ ET LES RISQUES ASSOCIÉS**

- Toujours **questionner** le travail en situation isolée, au même titre que le travail en hauteur et la conduite, risque machine, risque noyade, etc.
- A fortiori en présence de certaines **pathologies** exposant à un risque accru de malaises nécessitant l'intervention rapide des secours et pour certaines pathologies psychiatriques pouvant être à l'origine de comportements inadaptés, notamment lorsqu'elles ne sont pas stabilisées et en début de mise en place d'un traitement.
  - Exemples : certaines maladies cardiovasculaires, certains diabètes , certaines épilepsies , certains troubles psychiques
  - Éléments à prendre en compte et à évaluer par le médecin du travail :
    - **l'existence d'une pathologie** : avis spécialistes souvent nécessaires pour jauger du risque de survenue d'épisodes de perte de connaissance
    - **les caractéristiques du travail isolé** : activités, organisations, durée, fréquence , horaires, risques associés, locaux et environnement professionnel, visite de poste souvent nécessaire
    - **l'organisation des secours déjà en place, les moyens de communication , le DATI dans la Collectivité**



# SURVEILLANCE MÉDICALE

- Les avis possibles du médecin du travail / possibilité de travail isolé :
  - Travail isolé possible sous réserve d'organisation de travail adaptée, orga secours +/- DATI
  - Pas de travail isolé possible et prescription d'aménagement de poste : pas de travail isolé mais contraintes parfois importantes (ex gardiens travaillant en roulement)
  - Pas de travail isolé, aménagement de poste impossible : changement d'affectation voire reclassement.
- Indications au travail isolé dans certaines situations de santé
- Surveillance médicale renforcée quand travail isolé :
  - Importance de la **transmission des bilans médicaux récents** par l'agent au médecin du travail
  - Importance de la **transmission par la Collectivité au médecin du travail des événements survenus au travail (malaises)**, des changements d'organisation



## AGENTS EN DIFFICULTÉS EN RAISON DE TRAVAIL ISOLÉ

- ✓ Certains agents signalent lors des visites médicales des difficultés du fait de situations de travail isolé: soit spontanément ,soit lors de l'interrogatoire sur les conditions de travail.
- > **Des missions difficiles à réaliser sans aide:** ex pour une gardienne de cimetièrre, manœuvre d'ouverture ou de fermeture de portail non automatisé , pour un agent préparant des salles de réception , mettre en place une cloison coulissante;
- > **Des situations de travail isolé non prévues** mais qui surviennent finalement de façon assez répétées du fait d'un manque d'effectif: ex un menuisier qui travaille seul dans l'atelier , un agent d'accueil d'un hôtel de ville
- > **Des agents présentant des manifestations anxieuses** du fait de travail en situation isolée





## AGENTS EN DIFFICULTÉS EN RAISON DE TRAVAIL ISOLÉ (2)

- Certaines **activités réalisées de façon isolée** peuvent engendrer des **conséquences graves** pour des agents porteurs de pathologies
- Les postes à éviter sont ceux qui présentent **des dangers pour l'agent** porteur de pathologie ou **pour les autres**
- Il est donc important **d'identifier** ces situations de travail isolé et d'y apporter une **réponse préventive**





## En résumé l'agent isolé est :



- Travail seul
- Ne peut être vu facilement
- Ne peut être entendu directement par les autres
- Ne peut être secouru dans les délais courts en cas d'accident



# CAS CLINIQUE



**Madame A. Françoise**  
**née 01/06/1964,**  
**agente polyvalente en crèche**

## **Missions du poste :**

- ✓ Assurer l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants < 3 ans
- ✓ Identifier les besoins de chaque enfant
- ✓ Procéder à la toilette, au repas, au sommeil et aux soins des enfants
- ✓ Prévoir, organiser et animer des activités ludiques adaptées au développement de l'enfant
- ✓ Aider les enfants lors des activités d'éveil et d'apprentissage
- ✓ Participer avec l'équipe aux projets pédagogiques de la crèche





# CAS CLINIQUE



**Madame A. Françoise**  
**née 01/06/1964,**  
**agente polyvalente en crèche**

- Portages répétés des enfants pour les changes et pour la sieste,
- Position accroupie ou agenouillée fréquente,
- Pénibilité liée à l'exposition au bruit et aux postures contraignantes,
- Station debout prolongée,
- Horaires en fonctions des nécessités de service,
- Port et déplacements de mobiliers (chaises, escalier pour les changes des enfants),
- Remplacement en cuisine en cas d'absence de la cuisinière,
- Remplacement pour les tâches d'entretien





# CAS CLINIQUE



## Madame A. Françoise

souffre depuis l'âge de 6 ans de crises de « petit mal » et/ou crises partielles, non signalées en médecine du travail avant 2009 , car très peu fréquentes.

- En 2009, au cours d'une visite médicale de reprise, l'agente signale une augmentation des crises
  - ✓ A l'issue de la visite, elle est déclarée :
  - ✓ **inapte auprès d'enfants,**
  - ✓ **apte au poste d'agent d'entretien,**
  - ✓ **le travail isolé est à éviter.**
  
- **En 2014** : aggravation de la pathologie, avec des crises d'épilepsies généralisées fréquentes :
  - **le travail isolé est alors contre indiqué, un changement de poste est prescrit**





# CAS CLINIQUE

## L'aggravation de la pathologie et évolution des missions

Visite	Poste occupé	Restriction	Aptitude
04/2008	AE polyvalent crèche		Apte à la reprise + bilan
10/2008	AE polyvalent crèche		Apte au poste + bilan
01/2009	AE polyvalent crèche	Eviter le travail isolé	Apte au poste d'agent d'entretien. Inapte auprès d'enfants. Un changement de poste est à prévoir.
04/2009	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste avec restrictions pendant douze mois. Un changement de poste est à prévoir.
01/2010	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien. Inapte temporaire au travail auprès d'enfants. Un changement de poste est à prévoir.
02/2011	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien uniquement.
02/2012	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien uniquement.
02/2013	AE crèche	Eviter le travail isolé.	Apte au poste d'agent d'entretien uniquement.
06/2014	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Apte au poste avec aménagement: prévoir un changement de poste, voir PEF.
10/2015	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Apte au poste avec aménagement: changement de poste à prévoir à court terme, voir PEF
10/2017	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Apte au poste d'agent d'entretien, pas d'affectation auprès d'enfants, prévoir une aide à la manutention.
02/2020	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Permettre à l'agent de travailler à son rythme.
11/2021	AE crèche	Travail isolé contre-indiqué.	Changement de poste à prévoir à court terme. En attendant le changement de poste: diminuer la charge de travail.



# REPONSE PREVENTIVE



**Madame A. Françoise, agente polyvalente en crèche**

**Quelle(s) réponse(s) apporter ?**

- ✓ Surveillance médicale renforcée : visite médicale annuelle
- ✓ Connaissance du poste et du lieu travail de l'agent
- ✓ Connaissance du travail réel
- ✓ Aménagement du poste de travail qui permettra le maintien en emploi
- ✓ Préparation au changement de poste
- ✓ Proposer à l'agente d'informer ses collègues de sa pathologie
- ✓ Information des collègues et du cadre intermédiaire
- ✓ Prescrire le changement de poste





# REPONSE PREVENTIVE

## Information des agents ( CAT ) :

### ➤ Les choses à faire en cas de crise d'épilepsie

- ✓ Placer la personne en position latérale de sécurité dans un espace dégagé pour éviter les risques de blessure,
- ✓ Desserrer ses vêtements, lui placer si possible un vêtement replié sous la tête, lui enlever si besoin ses lunettes,
- ✓ rester auprès d'elle et la laisser récupérer après la crise,
- ✓ Il peut être intéressant pour le médecin de noter la durée de la crise,
- ✓ Appeler les secours en cas de besoin

### ➤ Les choses à ne pas faire en cas de crise d'épilepsie

- ❖ Déplacer la personne, sauf si elle se trouve dans un lieu dangereux,
- ❖ Gêner ses mouvements,
- ❖ Lui donner des médicaments ou à boire pendant la crise,
- ❖ ...







# CONCLUSION



## **Madame A. Françoise**

Poste d'agent en médiathèque, bénéficie d'une surveillance médicale particulière

Actuellement l'agente est sur un poste d'agent en médiathèque avec des tâches alternées :

- Accueil
- Reliure
- Rangement
- ...





## **AU TOTAL : TRAVAIL ISOLÉ ET MÉDECIN DU TRAVAIL**

- Questionner, rechercher et évaluer le travail isolé dans la réalité de l'activité des agents
- Privilégier le travail au moins en binôme quand poste de sécurité type : travail en hauteur
- Renforcer la surveillance médicale en cas de pathologie chronique connue avec risques de malaise
- Recenser les accidents bénins ou presque accidents type malaise pour les agents ayant des phases d'activité en situation isolée
- Prioriser les mesures organisationnelles et les mesures de prévention collective plutôt que les mesures de prévention individuelle type DATI

# Questions - Réponses



# DÉMARCHE DE PRÉVENTION



# ATELIER

**Atelier par  
groupe**

**Un cas de  
travail en  
situation isolé /  
seul**

**Quelles  
solutions?**

**15 minutes de  
réflexion**



# SITUATION N°1

**Le directeur des ressources humaines** reste plusieurs soirs par semaine à travailler seul après 18h30 (horaire où ses collègues du service quittent le bureau).



**Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :**

.....  
.....  
.....

**Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

.....  
.....  
.....

**Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

.....  
.....  
.....

# SITUATION N°2

Un **gardien de gymnase** travaille dans l'installation jusqu'à 23h. Le dernier créneau de sport fini à 22h.



**Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :**

.....  
.....  
.....

**Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

.....  
.....  
.....

**Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

.....  
.....  
.....

# SITUATION N°3

Les 2 **gardiens de l'hôtel de ville** travaillent la nuit. Par roulements, ils font des rondes chacun dans une partie du bâtiment et dans les pavillons annexes.



**Risques et situations dangereuses auxquels ils sont exposés :**

.....  
.....  
.....

**Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

.....  
.....  
.....

**Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

.....  
.....  
.....



# SITUATION N°4

Un **agent du cimetière** s'occupe d'entretenir les espaces verts (taille des plantes et des arbustes, plantations, tonte, soufflage des feuilles, ...). Il se situe hors du champ de vision de ses collègues.



**Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :**

.....  
.....  
.....

**Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

.....  
.....  
.....

**Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

.....  
.....  
.....

# ATELIER

**Atelier par  
groupe**

**Un cas de  
travail en  
situation isolé /  
seul**

**Quelles  
solutions?**

**15 minutes de  
réflexion**



# SITUATION N°1

**Le directeur des ressources humaines reste plusieurs soirs par semaine à travailler seul après 18h30 (horaire où ses collègues du service quittent le bureau).**



## **Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :**

- Malaise seul donc sans intervention des secours
- Sentiment d'isolement
- Manque d'équilibre vie professionnelle/vie privée
- **Accident dans le parking**

## **Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

- Départ des deux derniers collègues de l'étage en même temps. Quand l'avant dernier souhaite partir, le dernier part également.
- Notification au gardien du bâtiment et message lorsqu'il part + **ronde gardien**
- Interdiction de rester dans les locaux après une certaine heure (19h30 par exemple).
- **Charte de droit à la déconnexion**

## **Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

**Point en orange : contribution des participants**

# SITUATION N°2

**Un gardien de gymnase travaille dans l'installation jusqu'à 23h. Le dernier créneau de sport fini à 22h.**



## **Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :**

- Malaise sans témoin, accident (blessures, chutes) en cas d'entretien ou de maintenance du bâtiment
- Violences de la part des usagers
- Sentiment d'isolement

## **Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

- Interdire certaines tâches susceptibles d'être dangereuses
- S'assurer du verrouillage de l'accès au bâtiment après le dernier créneau de sport
- Travail en binôme avec un autre agent
- Procédure d'alerte systématique en cas d'intrusion
- **Réduire le temps de travail pour faire terminer l'agent à 22h**
- **Surveillance médicale renforcée**

## **Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

- Boitier SOS ou téléphone

# SITUATION N°3

**Les 2 gardiens de l'hôtel de ville travaillent la nuit. Par roulements, ils font des rondes chacun dans une partie du bâtiment et dans les pavillons annexes.**



## **Risques et situations dangereuses auxquels ils sont exposés :**

- Malaise
- Violences de la part des usagers en cas d'intrusion
- Chutes
- Agents qui restent enfermés dans un local/bureau/salle
- **Horaires décalés**

## **Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

- Faire les rondes en binôme
- Procédure d'alerte systématique en cas d'intrusion
- Afficher les consignes d'urgences
- Prévenir son/sa collègue de sa localisation
- **Surveillance médicale renforcée**

## **Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

- Talkie walkie
- **Caméras de surveillance**
- **Gilet haute visibilité**

# SITUATION N°4

**Un agent du cimetière s'occupe d'entretenir les espaces verts (taille des plantes et des arbustes, plantations, tonte, soufflage des feuilles, ...). Il se situe hors du champ de vision de ses collègues.**



## **Risques et situations dangereuses auxquels il est exposé :**

- Accident en lien avec l'activité
- Blessures liées aux équipements de travail aggravées car prise en charge des secours tardive
- Chutes de plain-pied, chute d'objets

## **Solutions organisationnelles et humaines possibles :**

- Travail systématiquement en binôme lors de ces activités
- Interdiction des tâches dangereuses pendant les créneaux où l'agent est isolé
- Rester dans le champ de vision de ses collègues
- Prioriser les tâches administratives et/ou de rangement

## **Solutions techniques possibles (en dernier recours) :**

- **Talkie Walkie**
- **Cloche/corne de brume**

# DÉMARCHE DE PRÉVENTION



**1**

**Identification et  
évaluation**

**Recenser les situations de travail seul/isolé dans  
la collectivité.**

**2**

**Solutions  
organisationnelles**

**Mettre en place des solutions organisationnelles.  
Sensibilisations et informations sur le travail  
isolé.**

**3**

**Solutions  
techniques**

**Mettre en place des solutions techniques (DATI,  
PTI) pour les situations toujours problématiques.**

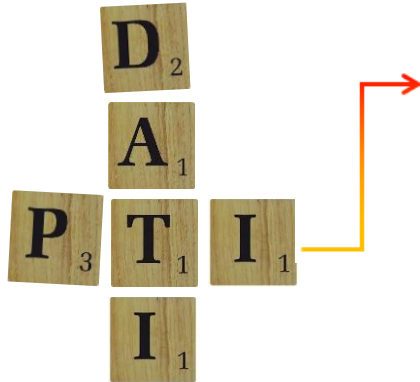
**4**

**Suivi des actions**

**Accompagner la mise en place des mesures,  
ajuster en fonction des besoins, former les  
agents aux nouveaux outils.**

# DATI OU PTI ?

**PTI = Protection du Travailleur Isolé**  
Terme utilisé abusivement à la place de DATI. Le PTI est l'ensemble de mesures qui visent à protéger les travailleurs isolés et non simplement le dispositif d'alarme.



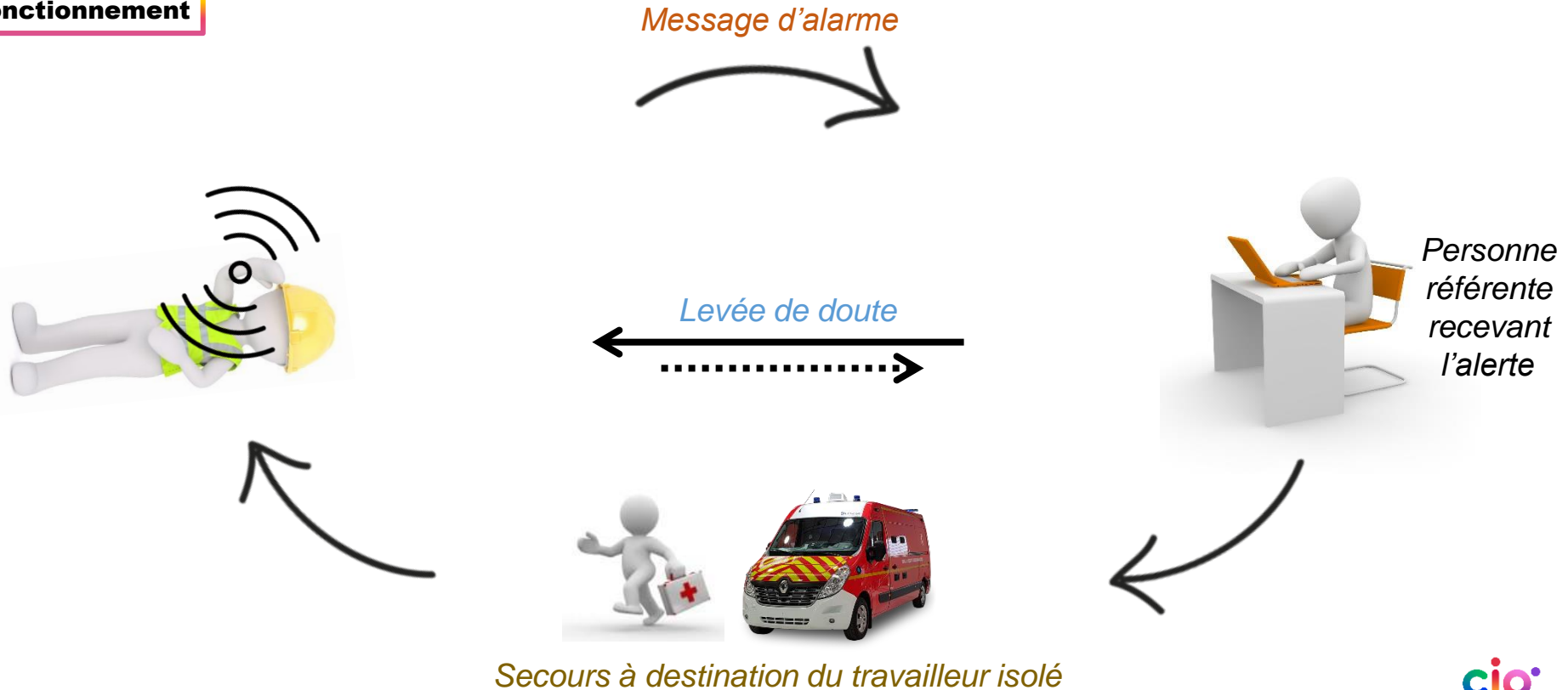
**DATI = Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé**  
Dispositif technique à mettre en œuvre en dernier recours pour améliorer la prise en charge des travailleurs isolés en situation de détresse.





# DISPOSITIF D'ALARME DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

## Fonctionnement





01

## Identification des agents concernés

- **Nature de l'activité et environnement de travail** (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- **Pathologies et troubles psychiques** de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)



01

### Identification des agents concernés

- **Nature de l'activité et environnement de travail** (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- **Pathologies et troubles psychiques** de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)



02

### Choix du dispositif

- Déclenchement **manuel** : le travailleur appuie sur le bouton en cas de problème
- Déclenchement **automatique** : différents paramètres possibles à définir en fonction de la situation



01

### Identification des agents concernés

- En fonction de l'environnement de travail (humidité, chaleur, poussière, chocs, ...)

Indice de protection



02

### Choix du dispositif

- Si le travailleur est en itinérance (astreinte technique par exemple)

Géolocalisation



- Bracelet, téléphone, talkie-walkie, collier, ceinture, veste, ...

Localisation / forme



- Liaison filaire : réseau téléphonique, informatique...
- Liaison hertzienne : radio, GSM, téléphone satellitaire...
- Combinaison de ces techniques

Transmission de l'alerte



## Mise en place



01

### Identification des agents concernés



02

### Choix du dispositif



#### Boîtier électronique avec bouton SOS

Souvent porté à la ceinture.  
Déclenchement manuel ou automatique  
(chute, malaise)



#### Montre DATI

Déclenchement discret en cas  
d'agression



#### Boîtier ATEX

Adapté aux environnements  
explosifs.



#### Téléphone GSM

Application avec bouton SOS ou  
déclenchement automatique



#### Porte badge

Déclenchement discret en cas  
d'agression

## Mise en place



01

### Identification des agents concernés

- **Nature de l'activité et environnement de travail** (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- **Pathologies et troubles psychiques** de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)



02

### Choix du dispositif

- Déclenchement **manuel** : le travailleur appuie sur le bouton en cas de problème
- Déclenchement **automatique** : différents paramètres possibles à définir en fonction de la situation



03

### Traitement de l'alarme

- **Destinataire** de l'alarme : en interne dans la collectivité et/ou les secours (possibilité d'appel en cascade)
- Qui intervient pour la levée de doute ?
- Qui intervient pour secourir le travailleur ?

## Mise en place



01

### Identification des agents concernés

- **Nature de l'activité et environnement de travail** (risque de chute, risque lié aux machines, risque électrique, risque d'agressions, ...)
- **Pathologies et troubles psychiques** de l'agent (malaise cardiaque, asthme, angoisse, ...)



02

### Choix du dispositif

- Déclenchement **manuel** : le travailleur appuie sur le bouton en cas de problème
- Déclenchement **automatique** : différents paramètres possibles à définir en fonction de la situation



03

### Traitement de l'alarme

- **Destinataire** de l'alarme : en interne dans la collectivité et/ou les secours (possibilité d'appel en cascade)
- Qui intervient pour la levée de doute ?
- Qui intervient pour secourir le travailleur ?



04

### Accompagnement et suivi du dispositif

- Accompagnement et sensibilisation des agents
- Résolution des problèmes

## Points de vigilance



Fausse alerte



Pas de transmission  
de l'alerte

### Causes :

- Le capteur déclenchant automatiquement l'alarme n'est pas adapté à la situation de travail (travail couché, période d'immobilité prolongée, ...)
- Le boîtier DATI est défaillant (batteries, panne électronique...)
- Le canal d'acheminement de l'alarme est rompu (couverture GPS imparfaite, saturation des réseaux...).



# Questions - Réponses



**CONCLUSION**



# **Travailler seul multiplie les contraintes de travail et augmente la difficulté de secourir en cas d'accident / d'incidents.**

**Il est donc nécessaire d'identifier et d'évaluer ces situations.**



**Il faut privilégier les mesures organisationnelles...**



**...et si besoin mettre en place des solutions techniques (DATI)**



# SOURCES

<https://www.inrs.fr/risques/travail-isoled/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000179892>

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000019940063/>

<https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2020/12/MPN-SST-026-Livret-DATI-2.pdf>

# RESSOURCES

## » Travail isolé. Pour une démarche globale de prévention

*INRS, ED62 88, 2017, 36 p.*

Après un bref rappel du cadre dans lequel s'inscrit le travail isolé et notamment les dispositions réglementaires applicables à ce type de situation de travail, ce document donne des informations pratiques sur la mise en œuvre de la démarche de prévention adaptée au traitement des risques liés au travail isolé, principalement centrée sur l'organisation du travail et des secours.

[Consulter le document](#)

## » Fiches pratiques : Travail isolé

*Espace droit de la prévention, janvier 2022*

Au sommaire :

- Surveillance et secours
  - Cas général
  - Entreprise extérieure
- Travaux à risques particuliers
  - Travaux dangereux
  - Travaux interdits
  - Travaux autorisés sous condition

[Consulter le document](#)

# RESSOURCES

## » Travail isolé. Une trop dangereuse solitude

*Travail et sécurité, n° 741, juillet-août 2013.- pp. 13-27*

Le travail isolé n'est pas un risque en soi. Mais il peut augmenter la prise de risque et être un facteur aggravant en cas d'accident. Pour satisfaire à ses obligations, l'employeur doit donc éviter cette situation de travail. Si cela n'est pas possible, il doit la prendre en compte dans la prévention des risques professionnels et organiser l'alerte et les secours en cas d'accident. Des mesures à adapter à chaque métier et situation de travail.

### Au sommaire :

- Alerter n'est pas protéger
- Le ménage dépoussière l'organisation du travail (société de propreté)
- En solo sur les pistes de ski (dameurs)
- L'appel des bois sans réseau (agents de l'Office national des forêts)
- L'arbre qui cache la forêt (opérateur en forêt)
- Au doigt et à l'œil (éleveurs d'ovins et de bovins)
- Seul sous l'eau : (scaphandriers)

[Consulter le dossier](#)

# RESSOURCES

## » Prévenir l'isolement par l'"innovation collective" ?

*Le travail humain, vol. 78, no. 1, 2015, pp. 67-80.*

L'article examine à quelles conditions des **salariés en posture d'isolement** pourraient contribuer, de façon durable, aux nouveaux environnements de travail qualifiés d'innovation collective : les **Fablab**. Pour le montrer, les auteurs élaborent un cadre d'analyse de l'isolement au travail. Dans un second temps, en s'appuyant sur une enquête en cours sur des agents techniques d'une grande entreprise de réseaux, ils identifient les configurations et les capitaux préservant le pouvoir d'agir de ces agents. Dans un troisième temps, les auteurs examinent la manière dont les concepteurs de ce type de dispositif, les agents techniques et leurs encadrants se représentent la contribution potentielle d'agents isolés à des démarches de co-innovation.

### Au sommaire :

#### *I. Introduction*

#### *II. Problématique et méthodologie*

##### *II.1. Problématique et Hypothèses*

##### *II.2. Une définition de l'isolement au travail*

##### *II.3. Mode de recueil de données*

#### *III. L'isolement au travail des techniciens de maintenance*

##### *III.1. Un métier en profonde mutation*

##### *III.2. Une population inégalement confrontée au risque d'isolement*

#### *IV. Favoriser l'activité collective en participant à des projets de co-innovation : une bonne idée ?*

##### *IV.1. Principes d'un FabLab*

##### *IV.2. De quelques écueils à anticiper*

# RESSOURCES

## » Exemples de procédures relatives au travail isolé

[Note de service relatif à l'encadrement du travail isolé et du travail hors heures ouvrées](#)

[Travail isolé Ulco université](#)

[Travail isolé université de Bordeaux](#)



# MERCI !

---

Des questions ?